

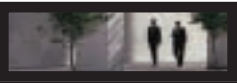


LES TITRES À REVENU FIXE

Sécurité et
rendement



FINANCIÈRE
BANQUE
NATIONALE



Un nouveau monde à découvrir

Bien qu'un grand nombre de personnes l'ignorent, il existe sur les marchés financiers un véritable univers de placements qui présentent trois caractéristiques attrayantes :

- *ils sont sûrs,*
- *souvent très performants,*
- *et peuvent être achetés sans frais.*

Si vous êtes déçu par les rendements souvent moyens des placements « traditionnels », vous voudrez découvrir sans tarder cet univers...

Nous vous en ouvrons la porte dans cette brochure.



Pour un avenir sûr et garanti

Par sagesse autant que par habitude, les épargnants envisagent généralement avec prudence la gestion de leurs placements.

Ce faisant, ils se rabattent le plus souvent sur les dépôts garantis offerts par les institutions financières, quand ce n'est pas sur le bon vieux compte d'épargne traditionnel. À défaut d'un rendement satisfaisant, ils obtiennent ainsi un rendement qui, à tout le moins, est garanti. En réalité, ces formes d'investissement sûres font partie d'une grande famille de placements : **les titres à revenu fixe**. Tous les membres de cette famille ont la particularité de garantir à leur détenteur un rendement fixe prédéterminé et un remboursement du capital à une date préétablie. Cependant, plusieurs présentent des avantages additionnels que n'offrent pas les dépôts traditionnels.

Ce document a été conçu pour vous faire découvrir cette vaste famille de placements sûrs et garantis. Pour toute précision additionnelle, veuillez consulter votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale.

Une dette envers vous

Un titre à revenu fixe est, en quelque sorte, une reconnaissance de dette que vous obtenez d'un émetteur donné.

Le principe qui prévaut ici est le même que celui qui régit les dépôts bancaires: en retour de l'argent que vous lui confiez, l'institution qui émet le titre s'engage à vous verser un revenu d'intérêts et à vous rendre votre capital à une date prédéterminée.

Ce principe, c'est celui du « loyer de l'argent »: vous accordez à un établissement financier le libre usage de votre capital, en échange de quoi celui-ci vous paie un « loyer », sous la forme d'intérêts. Selon les titres achetés, vous pourrez ainsi obtenir un intérêt de type régulier ou de type composé, ou encore une combinaison des deux.

Outre les banques et les fiducies, dont les certificats de dépôt et de placement nous sont familiers, plusieurs autres institutions émettent des titres à revenu fixe pour financer leurs activités. Le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, les municipalités, les sociétés d'État et les établissements du secteur public sont les plus importantes de ces institutions.

Certaines sociétés procèdent également à ce genre d'émissions quoique leurs titres ne s'accompagnent pas d'une garantie de même qualité que celle des émetteurs nommés ici. C'est pourquoi nous désirons attirer surtout votre attention, dans le cadre de cette brochure, sur les titres d'origine gouvernementale.

En effet, les titres émis par les différents gouvernements du Canada ou par leurs établissements sont unanimement considérés comme les plus sûrs du marché financier canadien, compte tenu du pouvoir exclusif des gouvernements de prélever des impôts. Même les dépôts garantis par la fameuse protection de 60 000\$ de l'assurance-dépôts n'offrent pas le même niveau de garantie: pour rassurer les épargnants, l'assurance-dépôts doit reposer, ultimement, sur la caution indirecte d'un gouvernement. En vous procurant des titres à revenu fixe émis par un gouvernement, vous obtenez, au contraire, une couverture **directe** de ce gouvernement, et cette couverture n'est pas assujettie à un plafond de 60 000\$.

Conservez votre pouvoir de négociation

Lorsqu'on envisage l'achat de titres à revenu fixe, une distinction importante doit être faite.

En effet, certains de ces titres, une fois que vous les avez achetés, peuvent être rachetés en tout temps par leur émetteur sur simple avis de votre part; d'autres peuvent être revendus sur le marché secondaire (un marché extrêmement actif et liquide) avant leur échéance; d'autres, enfin, ne peuvent absolument pas être négociés: vous devez les conserver jusqu'à leur échéance.

Cette liquidité de votre placement, c'est-à-dire la possibilité de récupérer votre argent quand vous le voulez, est un élément clé à considérer dans le choix de vos titres à revenu fixe.

Ainsi, les titres à liquidité nulle vous emprisonnent dans une échéance et un rendement prédéterminés. Les titres liquides, eux, vous permettent de réviser en tout temps votre stratégie de placement, soit pour profiter de nouvelles opportunités, soit pour vous ajuster à l'évolution des marchés, soit encore pour répondre à un besoin d'argent imprévu.

Le tableau suivant présente une liste partielle des principaux titres à revenu fixe que vous pouvez vous procurer.

Liste des principaux titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe rachetables à votre demande par l'émetteur

- Dépôts encaissables à vue
- Obligations d'épargne du Canada
- Obligations d'épargne des gouvernements provinciaux

Titres à revenu fixe pouvant être revendus en tout temps sur le marché secondaire

- Bons du Trésor
- Obligations des gouvernements fédéral et provinciaux
- Obligations d'épargne-retraite
- Obligations des municipalités
- Coupons détachés et obligations résiduelles
- Titres hypothécaires LNH
- Obligations de sociétés

Titres à revenu fixe ne pouvant pas être encaissés ou négociés avant leur échéance

- Certificats de placement garantis

Garantie, souplesse et rendement

Garantie

Le grand avantage commun aux titres à revenu fixe est le degré de protection qu'ils vous offrent. Généralement, ils vous garantiront à la fois la valeur de votre placement à l'échéance et le rendement que vous obtiendrez jusqu'à cette échéance.

Les titres gouvernementaux présentent un avantage additionnel que n'offrent pas tous les titres à revenu fixe, puisque leur rendement et leur valeur à l'échéance sont garantis inconditionnellement et sans limites par le gouvernement émetteur. C'est dire qu'avec ce type de placement, vous n'avez pas à vous soucier du plafond de couverture de 60 000 \$ qui vous est imposé sur les titres couverts par l'assurance-dépôts. Vous obtenez une couverture directe et illimitée du gouvernement émetteur.

Souplesse

Les titres à revenu fixe sont une forme de placement particulièrement souple, qui peut s'adapter à vos besoins et à votre profil d'investisseur. Ainsi, régulièrement, un grand nombre de nouveaux titres sont émis, offrant une variété de rendements et d'échéances (de 30 jours... à 30 ans !). En achetant des titres portant différentes échéances, vous pourrez construire un portefeuille équilibré offrant un rendement moyen optimal et assurant des rentrées de fonds régulières.

De plus, selon le titre choisi, vous pourriez avoir droit à des versements d'intérêts qui se feront sur une base annuelle, semestrielle ou mensuelle. Par exemple, une obligation de 10 000 \$ du Gouvernement du Canada arrivant à échéance le 1^{er} août 2004 et portant un taux d'intérêt de 10 % vous rapportera chaque année, systématiquement, deux paiements de 500 \$. À titre comparatif, mentionnons qu'un CPG de même valeur vous assurera généralement, quant à lui, un versement annuel unique de 1 000 \$.

Avec l'aide de votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale, vous pourrez facilement décider des échéances et des modalités de versement qui répondront le mieux à vos besoins.

Rendements

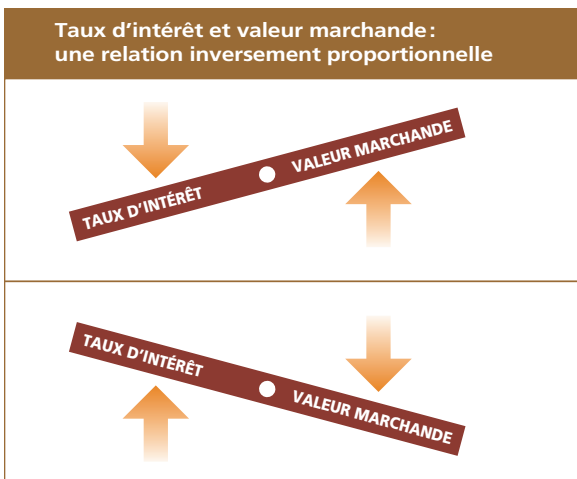
Les titres gouvernementaux sont habituellement achetés par de grands investisseurs institutionnels, tels que des fonds de pension, des compagnies d'assurances ou des fonds d'investissement. Pour attirer cette clientèle d'experts, nos gouvernements doivent en général leur assurer des taux avantageux. La Financière Banque Nationale vous ouvre une porte sur cette classe de placements privilégiés.

Des possibilités insoupçonnées

Le fait de pouvoir négocier un titre à revenu fixe sur le marché secondaire est une caractéristique de première importance.

Si l'évolution du marché est favorable, il vous est possible de revendre ces titres avant leur échéance et d'encaisser, en plus du revenu d'intérêts obtenu, un gain en capital pouvant être assez substantiel. La dynamique qui préside à ce genre de variations est celle des taux d'intérêt.

Voici comment elle fonctionne.



Faisons d'abord une distinction fondamentale. Un titre à revenu fixe négociable possède, pour ainsi dire, deux « valeurs » :

- la première est sa valeur à l'échéance, et elle est toujours garantie par l'émetteur ;
- la seconde est sa valeur marchande, c'est-à-dire le prix que le détenteur peut obtenir s'il décide de revendre le titre sur le marché secondaire avant son échéance.

La valeur à l'échéance, tout comme le rendement, est fixe. La valeur marchande, elle, comme son nom l'indique, est soumise à la loi du marché et, donc, varie constamment.

La loi du marché, dans ce cas, est celle des taux d'intérêt, ainsi que le montre le graphique ci-contre. Lorsque ceux-ci montent, l'attrait d'un titre à revenu fixe acheté antérieurement diminue proportionnellement (et conséquemment sa valeur marchande), étant donné que les titres émis plus récemment offrent un meilleur rendement. Dans une telle situation, vous aurez l'option de conserver vos titres jusqu'à leur échéance pour obtenir la valeur et le rendement garantis. Si vous deviez absolument les revendre avant échéance, vous pourriez encaisser une perte.

À l'inverse, lorsque les taux d'intérêt baissent, la valeur marchande augmente en proportion. Dans ce cas, il pourrait être très avantageux de revendre vos titres avant l'échéance puisque vous en obtiendrez un prix supérieur à celui que vous avez payé. Le montant de votre gain sera fonction de l'importance de la baisse des taux d'intérêt. Cette possibilité d'obtenir non seulement un revenu d'intérêts mais aussi un gain ou une perte en capital sur vos placements est de première importance d'un point de vue fiscal. En effet, alors que les revenus d'intérêts sont pleinement imposables, les gains en capital ne le sont, eux, qu'à 75 %. Cela signifie, par exemple, qu'une obligation vous permettant de réaliser un gain en capital pourrait s'avérer un bien meilleur placement, après impôt, qu'un placement ne vous rapportant que des revenus d'intérêts, fussent-ils supérieurs. Ainsi, le titre qui vous offre le meilleur rendement courant pourrait ne pas être le meilleur placement !

Vous avez donc intérêt à bâtir votre portefeuille de titres à revenu fixe en tenant compte du traitement fiscal différent de vos placements, de façon à utiliser celui-ci à votre avantage.

Compte tenu de la diversité de leurs échéances, tous les titres à revenu fixe ne sont pas affectés de la même façon par les fluctuations des taux d'intérêt. Un titre dont l'échéance est très rapprochée, quelques mois par exemple, sera très peu sensible à ces variations puisque sa valeur marchande ne pourra pas vraiment s'éloigner du prix qu'en obtiendra son détenteur dans si peu de temps. Par contre, un titre dont l'échéance est très lointaine, 30 ans par exemple, sera beaucoup plus sensible et offrira de plus grandes possibilités de gain – ou de perte – en cas de revente anticipée. Règle générale, la volatilité de la valeur marchande d'un titre est proportionnelle à la longueur de son échéance.

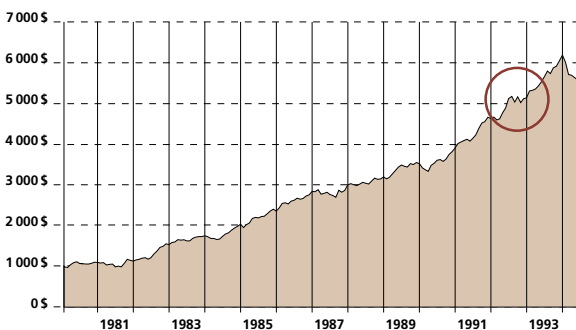
Il est important de bien saisir cette dynamique et de comprendre qu'elle n'affecte en rien la valeur et le rendement de vos titres si vous décidez de les conserver jusqu'à l'échéance. Et si tout cela vous semble bien technique et compliqué, n'ayez crainte : votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale saura vous rendre cette « théorie » très accessible, en vous aidant à l'appliquer de façon avantageuse à votre propre situation financière.

Un marché sécuritaire et prospère

Le graphique suivant vous permet de saisir tout le potentiel que représente le marché des titres à revenu fixe.

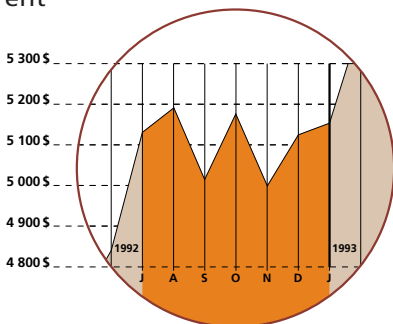
La courbe est celle d'un indice obligataire illustrant le rendement d'un portefeuille obligataire typique composé de titres de moyen terme.

Ainsi, selon cette courbe, un placement obligataire de 1000 \$ effectué en 1980 et dont les intérêts auraient été réinvestis valait quelque 5 500 \$ en 1994, 14 ans plus tard. Il s'agit d'une croissance de 550 %, ce qui se traduit par un rendement annuel composé de 12,9 % – une performance intéressante pour un placement sans risque !



Par contre, on remarquera, comme le montre le médaillon, que sur une courte période, la valeur marchande de ce placement a pu varier brusquement. Notez que, s'ils pouvaient être négociés aussi facilement qu'un placement obligataire, les certificats de dépôt ou de placement verraient eux aussi leur valeur fluctuer constamment.

Mais ils n'offrent pas une telle flexibilité.



Voilà pourquoi c'est sur une perspective de long terme que la plupart des investisseurs envisagent leur portefeuille de titres à revenu fixe – quitte à agir rapidement, le cas échéant, lorsque le marché offre à court terme des possibilités de gain intéressantes.

Votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale vous aidera à bâtir un portefeuille de titres à revenu fixe. Il vous aidera à choisir vos échéances et à diversifier celles-ci pour répondre à vos besoins et faire face à toute évolution de la conjoncture économique. Avec son aide, il vous sera aussi plus facile de réinvestir vos revenus ou de sélectionner dès le départ des véhicules de placement à intérêt composé.

Un accès facile aux titres à revenu fixe

Certaines formes de placements dans des titres à revenu fixe vous donnent accès à quelques caractéristiques particulières.

Ainsi, si vous ne disposez que de petites sommes à placer et ne pouvez vous constituer vous-même un portefeuille diversifié de titres à revenu fixe, vous voudrez peut-être considérer l'achat de fonds d'investissement composés de titres à revenu fixe. En investissant ne serait-ce que des petits montants dans un fonds de ce type, vous vous trouvez, en effet, à bénéficier d'économies d'échelle puisque votre placement, même minime, est incorporé à l'ensemble des actifs du fonds, qui sont administrés par un gestionnaire professionnel. De plus, certains gestionnaires diversifient internationalement leurs investissements et s'efforcent notamment de tirer parti des fluctuations des devises. En achetant des parts de leurs fonds, vous accédez aussi à une diversité de marchés.

Une précision importante, cependant. Si la composition de ces fonds est extrêmement sûre, puisque le rendement et la valeur à l'échéance des titres qui y sont inclus sont garantis, la valeur *marchande* des parts de ces fonds au moment où vous les revendez, elle, n'est nullement garantie. Elle est soumise à la dynamique du marché, déterminée elle-même, principalement, par l'évolution des taux d'intérêt. En termes de prévisibilité et de sécurité, l'achat de titres à revenu fixe plutôt que de fonds composés de ces titres peut parfois s'avérer souhaitable. De même, il ne faut pas oublier que les services du gestionnaire du fonds doivent être rémunérés. Même en tenant compte des économies d'échelle, vous vous trouvez à assumer ces frais, qui sont incorporés à la structure même du produit. Tenez compte de ces éléments avant de faire votre choix.

Comment choisir ?

Chaque titre à revenu fixe présente un ensemble de caractéristiques qui lui sont propres : rendement, échéance, niveau de risque, etc. Pour être sûr de bien choisir les titres qui répondent à vos besoins, posez-vous chaque fois les trois questions suivantes :

1. Quand aurai-je besoin de mon capital ?

Le capital est l'argent que vous placez dans un titre à revenu fixe et que l'émetteur de ce titre s'engage à vous rendre à une date prédéterminée. Il est évidemment important de savoir à quel moment vous voulez récupérer votre capital pour en faire un autre usage. À cet égard, les titres à revenu fixe sont offerts dans une grande variété d'échéances. Quelles sont celles qui correspondent à votre situation ?

2. Quand aurai-je besoin de mes revenus ?

Le revenu est le flux d'argent, ou les rentrées de fonds, qu'un titre à revenu fixe vous permet d'obtenir. À ce chapitre, certains titres vous assurent un versement d'intérêts à des dates prédéterminées, alors que d'autres vous offrent un gain futur substantiel sans versement régulier d'intérêts.

Vous devrez donc choisir entre deux modes de calcul des intérêts : régulier ou composé. Lequel répond le mieux à vos besoins ? Si vous optez pour des titres qui vous assureront un versement régulier d'intérêts, n'oubliez pas que, si vous n'avez pas besoin de ces revenus pour vivre, vous devrez probablement les réinvestir de façon à les faire fructifier à leur tour. Le ferez-vous alors à un taux plus avantageux ou moins avantageux que celui du titre lui-même ? Le rendement à long terme de vos placements pourrait en être sensiblement affecté. Il est toujours sage de consulter son conseiller en placement afin d'être sûr de choisir la formule la plus appropriée.

3. *Quel est le ratio risque/rendement qui me convient le mieux ?*

La majorité des titres à revenu fixe sont extrêmement sûrs. Cependant, certains titres, généralement émis par des entreprises, présentent un niveau moindre de sécurité – tout en offrant, en contrepartie, un rendement plus alléchant que la moyenne. Il faut toujours étudier le rendement d'un placement, quel qu'il soit, en fonction d'une certaine hiérarchie des risques, le rendement offert étant en proportion directe du taux de risque. Ce sont généralement les cotes de crédit émises par diverses compagnies spécialisées qui permettent de connaître le niveau de risque des titres à revenu fixe offerts par chaque émetteur. Règle générale, le rendement va croissant lorsque l'on passe des titres du gouvernement fédéral à ceux des provinces, puis à ceux des entités paragouvernementales ou des municipalités et, enfin, à ceux des entreprises privées – parce que la cote de crédit, elle, va diminuant. Les placements en actions apparaissent évidemment à un niveau de sécurité encore moindre – mais ils offrent des possibilités de gains plus appréciables. Dans votre choix de différents placements, il vous faut toujours considérer cette hiérarchie et le ratio risque/rendement que vous êtes prêt à accepter.

Sans frais, sans risque, sans surprise

Il est aussi simple d'acheter un titre à revenu fixe, quel qu'il soit, qu'un simple certificat de dépôt.

Il n'y a pas de frais, pas de risque, et pas de surprise (à moins, bien sûr, que vous n'optiez pour des titres à caractère plus aléatoire, comme certains titres de sociétés).

Une gestion professionnelle à votre service

Votre voie d'accès privilégiée à cette famille de titres demeure évidemment votre conseiller en placement qui, à partir d'une analyse de vos besoins financiers, vous guidera dans vos choix et dans l'établissement de vos différentes échéances. Si votre situation vous incite à considérer plutôt l'achat de fonds d'investissement, votre conseiller en placement vous aidera aussi à choisir ceux qui correspondent le mieux à vos besoins.

Idéalement, chaque épargnant aimerait bien pouvoir profiter des services d'un professionnel du placement qui s'occuperait de gérer avec lui ses différents investissements. C'est là, précisément, le rôle que se propose d'assumer votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale. N'hésitez pas à lui parler aujourd'hui de votre intérêt pour les titres à revenu fixe : il vous aidera à bâtir de façon équilibrée la partie de votre portefeuille qui doit être composée de ce genre de titres.

Pour une étude plus détaillée des différentes formes de placement à revenu fixe qui vous sont offertes, veuillez demander à votre conseiller en placement de la Financière Banque Nationale de vous remettre les fiches-résumés portant sur les produits qui vous intéressent.

FINANCIÈRE
BANQUE
NATIONALE

NOUS GÉRON
LES PLACEMENTS
LES PLUS IMPORTANTS
AU MONDE :

LES VÔTRES!



www.financierebn.com

